

Initiatives parlementaires

être membre du conseil dont il relève et à qui il doit rendre des comptes?

Vu l'absence de critères de sélection, pourra-t-on choisir les administrateurs sans tenir compte du principe de la représentation équitable des femmes, des minorités visibles, des autochtones et des personnes handicapées? Aucune limite n'est imposée quant au nombre de fois que le mandat des personnes nommées par décret peut être renouvelé. Cela ne risque-t-il pas d'inciter ces organismes à s'isoler davantage et à se perpétuer indéfiniment?

Je me réjouis de voir que l'idée qu'a eue le député d'Ottawa—Vanier voilà plus de 10 ans finira vraisemblablement par se concrétiser. La création d'un centre de gestion comme celui qui est proposé permettrait d'assurer l'orientation, la formation et le perfectionnement des cadres supérieurs de la fonction publique ainsi que du secteur public et de mener des recherches sur les moyens d'améliorer la gestion dans le secteur public.

Une fois établi, ce centre devrait beaucoup contribuer à combler certaines des lacunes de la fonction publique dont le vérificateur général a fait état en octobre dernier. Dans son rapport, en effet, le vérificateur général précise que les gestionnaires de notre fonction publique ont davantage besoin de favoriser la bonne gestion dans le cadre de nouvelles perspectives que de formuler des attaques cinglantes. L'avenir offre de nouveaux défis et la fonction publique doit se préparer à les relever.

Mettant à contribution formation, orientation et perfectionnement, le centre veillera à ce que les cadres supérieurs de la fonction publique deviennent de meilleurs analystes, créateurs, conseillers et gestionnaires et à ce qu'ils acquièrent les connaissances nécessaires pour élaborer des politiques, pour s'adapter aux nouvelles situations et pour gérer les programmes et les services de façon efficace.

Pour réussir dans cette entreprise, nous devons absolument nous demander si le centre doit s'efforcer de bien préparer des effectifs dans toute la fonction publique en vue de responsabilités de gestion, en tenant compte notamment de préoccupations liées à l'équité professionnelle, et de leur faire comprendre jusqu'à quel point les cadres sont responsables du souci d'excellence, de la fierté et des attitudes des fonctionnaires à tous les niveaux.

J'ai remarqué que nulle part à l'article 4 du projet de loi, article qui traite de la mission du centre, il n'est question de favoriser la juste représentation des femmes, des minorités visibles, des autochtones et des personnes handicapés au niveau de la gestion. L'article ne mention-

ne pas du tout non plus les rapports que la direction doit entretenir avec les employés à tous les niveaux, ni les efforts que le centre et les cadres supérieurs devraient déployer pour développer chez tous les fonctionnaires le désir et la fierté de bien servir le Canada et les Canadiens. Ce sont ces considérations d'excellence, de fierté et de service sur lesquelles le vérificateur général a insisté dans son rapport.

En terminant, je dirai que nous avons depuis longtemps envie d'un débat sur ce projet de loi et je suis bien aise d'y avoir participé. Une fois établi, le centre devrait beaucoup aider les fonctionnaires à maintenir l'excellence. Il devrait aussi aider la fonction publique à recruter des candidats hautement qualifiés. Il devrait lui permettre enfin de régler certains des problèmes que le vérificateur général lui a signalés dans son rapport.

La fonction publique joue un rôle essentiel dans l'évolution des Canadiens. Je suis fier de représenter une circonscription qui compte de très nombreux fonctionnaires. Trop souvent le gouvernement actuel oublie ou perd de vue jusqu'à quel point la fonction publique est importante. Une fois établi, le Centre canadien de gestion devrait fournir à la fonction publique l'appui dont elle a besoin pour insuffler à ses effectifs un souci accru d'excellence.

M. le vice-président: Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[Traduction]

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE TRAITÉ SUR L'INTERDICTION DES ESSAIS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement, en tant que signataire du traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires (1963) devrait se joindre aux 39 pays signataires qui réclament la tenue d'une conférence de tous les pays signataires en vue de l'adoption d'un traité sur l'interdiction complète des essais de toute arme nucléaire qui remplacerait le traité existant.

Monsieur le Président, cette motion dont la Chambre est saisie vise à demander au gouvernement d'appuyer la transformation du traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires en un traité sur l'interdiction complète